



## Bilan de la concertation relative à la définition des ZAEnR de la commune de DANJOUTIN

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune qui a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

### **Modalités de consultation**

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée

- par voie électronique du 22 janvier au 23 février 2024 inclus (32 jours) ;

et

- en réunion publique organisée le 07 mars 2024 ;

et

- par consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie du 22 janvier au 23 février 2024 inclus (32 jours)

Le public était invité à donner son avis, ses observations :

- par mail à la mairie à [secretariat@mairiedanjoutin.fr](mailto:secretariat@mairiedanjoutin.fr)
- par courrier à l'adresse de la commune de Danjoutin
- sur le registre déposé en mairie et disponible à l'accueil aux heures d'ouverture au public

### **Avis recueillis**

Dans le cadre de la concertation, sept avis, ont été émis :

- Aucune observation sur le registre papier
- Aucune contribution reçue via la consultation électronique

- Dix personnes présentes en réunion publique

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

- Potentiel solaire électriques et thermiques :

Potentiel solaire au sol, sous toiture, stationnement : accord sur les surfaces définies en automatique par la cartographie de l'Etat en base, avec quelques ajouts, notamment les zones autour des ronds-points de l'autoroute.

- Potentiel Hydraulique :

La savoureuse a été mis en zone potentielle.

- Méthanisation :

Pas de lieu

- Géothermie :

Pas de zone définie sur Danjoutin